

Fiche technique

NOV' DOSES (DETERGENT NEUTRE SURODORANT)

Code : DOVAM,
DOVCI, DOVFL,
DOVFR, DOVLA,
DOVPA, DOVOC,
DOVPI

Caractéristiques physico-chimiques :

Aspect : liquide

Couleur : incolore

Odeur : ambiance (DOVAM)

citron (DOVCI)

floral (DOVFL)

fraise (DOVFR)

lavande (DOVLA)

pamplemousse (DOVPA)

océan (DOVOC)

pin (DOVPI)

pH à l'état pur : $7,5 \pm 0,5$

Densité à 20°C : $0,995 \pm 0,005$

Solubilité : totale dans l'eau

Conditionnements :

Carton de 250 doses

Stockage :

Stocker le produit dans son emballage d'origine à l'abri de la lumière et à une température comprise entre 5° et 30°C.

Produit destiné à un usage uniquement professionnel

- Formule déposée au centre antipoison de NANCY.
Tél : 03.83.32.36.36
- Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. Elles ne sauraient toutefois engager notre responsabilité quant aux dommages ou dégâts résultant d'une mauvaise utilisation du produit.



Date de création : 26/04/2010

Date de révision 1 : 22/10/2012

ELCOPHARMA

20, rue Edouard Bouthier
F.89500 Villeneuve sur Yonne

Tél: (0)3.86.87.63.63

Fax : (0)3.86.87.35.35

info@elcopharma.com

www.elcopharma.com

NATURE CHIMIQUE

- Tensio actifs non ioniques
- Solvants oxygénés
- Composition parfumante
- Conservateur
- Régulateur de mousse

USAGES ET PROPRIETES

NOV'DETERGENT NEUTRE SURODORANT est un produit étudié pour le nettoyage des sols protégés par des émulsions, des surfaces modernes, surfaces plastiques...

NOV'DETERGENT NEUTRE SURODORANT nettoie sans laisser de traces. Facile d'emploi et non moussant, il peut être utilisé en autolaveuse.

MODE D'EMPLOI

Déchirer la dose à l'aide de la pré-découpe.

Diluer dans l'eau, tiède de préférence, à raison de 20 ml pour un seau de 8 litres d'eau. Après nettoyage il est inutile de rincer.

Diluer une dose de 20 ml dans un pulvérisateur de 480 ml d'eau pour le nettoyage des surfaces lavables.

PRECAUTIONS D'EMPLOI

- Ne pas mélanger à d'autres produits.
- En cas d'utilisation à l'état pur, il est conseillé de porter des gants de ménage.
- En cas de projection accidentelle dans les yeux, rincer abondamment à l'eau claire et consulter un ophtalmologue.
- Reproduire l'étiquetage si transvasement dans un autre contenant.

ETIQUETAGE REGLEMENTAIRE

Conformément aux directives 67/548/CEE, 1999/45/CEE et leurs adaptations

Non concerné

TRANSPORT ADR

Non Soumis

Soumis (cf. paragraphe 14 de la Fiche de Données de Sécurité)

CODE DOUANIER

3402.90.90